

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE CHATEAU RENAULT**

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL

Séance du MARDI 24 AVRIL 2018

L'an deux mil dix huit

Le vingt-quatre avril à 20 heures,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 17 avril 2018 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.

Sous la présidence de Monsieur FOUCTEAU Rudolff, Maire

Etaient présents : Mme BERGER Véronique, Mr GERMAIN Cyril, Mr BALLUE Guillaume, Mr DESPRAS Franck, Mr MALAGA David, Mme FLECHIER Cécilia, Mr LUWEZ Benoit

Etaient absents : Mme DURAND Nathalie, Mr CANTAUT Emmanuel, Mr MAHE Pascal, Mr MESSON Rémi, Mme BERTAULT Angèle

Nombre de conseillers en exercice : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Véronique BERGER est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 06 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

1: APPROBATION DU PROCES VERBAL du 09/04/2018

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 09 Avril 2018, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier

2: MISE EN PLACE COMPTEURS SECTORISATION SUR RESEAU AEP, TELESURVEILLANCE

Dans le cadre de la consultation lancée le 06 février 2018, 3 offres ont été reçues et analysées par la société Franck Dupuet lors de la commission d'appel d'offres, réunie en sa séance du 28 mars 2018. Suite à ces présentations, il est nécessaire de choisir l'entreprise qui sera en charge de réaliser les travaux.

Le plan de sectorisation doit permettre d'améliorer le suivi permanent des performances du réseau d'eau potable.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **RETIENT à l'unanimité l'offre de la société VÉOLIA :**

***Tranche ferme avec option 2 : 29 500€ HT**

(Prestations : Réunions, fourniture et pose de débimètres Q4/Q6/Q9, télégestion et supervision avec fourniture et paramétrage du logiciel/synchronisation des sites, modalités d'essai, démarches administratives, rendu de la prestation)

***Tranche conditionnelle : 27 200€ HT**

(Prestations : Réunions, fourniture et pose de débimètres Q5/Q7/Q8, télégestion et supervision, modalités d'essai, démarches administratives, rendu de la prestation)

***Prestation complémentaire : 4 000€ HT**

(Prestation : fourniture et pose d'un regard béton renforcé adapté à la circulation d'engins agricoles lourds sur le débimètre Q4)

3: TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES 2018/2019

Monsieur le Maire propose de rappeler et préciser les tarifs des services de restauration scolaire et accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **FIXE les tarifs comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2018** :

CANTINE

-repas enfants : 3.20€

-repas adulte : 3.65€

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité des membres présents

GARDERIE

-tarif demi-heure : 1.15€ (il est précisé que toute demi-heure entamée sera facturée)

-tarif forfaitaire au trimestre : 90€

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité des membres présents

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur FOUCTEAU indique qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications sur les règlements intérieurs des services périscolaires, notamment pour l'accueil périscolaire :

*L'accueil du mercredi matin est supprimé

*Il sera indiqué que les familles ont la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique pour le paiement des factures (comme pour la cantine)

*Il est rappelé que l'accès à la garderie se fait uniquement par le portillon de l'école (sonnette à disposition), et ce pour des raisons de sécurité

Les fiches d'inscription pour la rentrée prochaine seront distribuées très prochainement aux parents d'élèves.

RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE

1) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: approbation PV du 09/04/2018

2) **FINANCES**: compteurs de sectorisation avec télésurveillance

3) **FINANCES**: tarifs des services périscolaires 2018/2019

La séance est levée à 21 heures 48 minutes